

Pôle cohésion sociale
Service centre de santé accès aux soins
Rapporteur : Lydie LE POITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_295
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

58 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU CENTRE DE SANTÉ BRÈS-CROIZAT

Par délibération n°DEL2021-179 en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a approuvé la création d'une régie dotée d'un conseil d'exploitation ayant deux objets :

- faciliter l'accès aux soins des habitants de Cherbourg-en-Cotentin
- reprendre l'activité du centre de santé Brès-Croizat, gérée jusqu'alors par une société coopérative d'intérêt collectif.

L'activité du centre de santé Brès-Croizat s'exerce donc sous la forme d'une régie municipale dotée d'un conseil d'exploitation depuis le 1^{er} janvier 2022. Il convient donc, après une année complète d'exercice, que le conseil municipal prenne connaissance du rapport d'activité de la régie sur l'année 2022. Ce rapport a été présenté en conseil d'exploitation du centre de santé du 21 septembre 2023 et en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 19 octobre 2023.

Le conseil municipal est ainsi invité à prendre acte du rapport d'activité de la régie du centre de santé Brès-Croizat sur l'année 2022.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris connaissance du rapport présenté.

Heure de vote : 20h56		Nombre de votants : 55	
Pour : 55	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2022

I. CONTEXTE

Le centre de santé Brès-Croizat a été repris en régie municipale au 1^{er} janvier 2022 par délibération n°DEL2021_179 du 30 juin 2021.

L'année 2022 représente donc la première année de mise en place sous l'égide de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

II. ÉTAT DU PERSONNEL

Lors de sa reprise, le Centre de Santé a été placé au sein du pôle Cohésion Sociale, en un service à part entière de la Ville, dénommé « Service Centre de Santé-Accès aux Soins ».

Ce service est composé d'une cheffe de service, de 4 ETP de médecins généralistes, d'une pédiatre, d'une sage-femme, de deux secrétaires médicales dont une assistante médicale et d'une infirmière ASALEE (Action de Santé Libérale en Equipe).

La composition de l'équipe sur l'année 2022 est la suivante :

AGENT	ARRIVEE	DEPART	POSTE	ETP
Coline LECANU	01/2020	Mars 2022	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE	1
Mylène GOUHIER	09/2022		CHEFFE DE SERVICE	1
Franck LETOURNEUR	10/2020	Mars 2022	MÉDECIN CHEF	1
Eva BLONDEL	11/2021		MÉDECIN GENERALISTE	0.5
Pierre-Elie PINAULT	09/2021		MÉDECIN GENERALISTE	1
Ophélie MAROT	03/2022		MÉDECIN GENERALISTE	1

Sara MARTINEZ PASAMAR	11/2020		MÉDECIN PÉDIATRE	1
Camille VAUTIER	10/2020	Juin 2022	SAGE-FEMME	1
Virginie DALBIN	10/2022		SAGE-FEMME	0.8
Coralie PAQUIRY	08/2020		SECRÉTAIRE MÉDICALE (08/20 - 01/21) ASSISTANTE MÉDICALE (02/21)	1
Ingrid DESFAUDAIS	10/2021		INFIRMIÈRE ASALEE	0.8
Anna PIOLAIN	12/2022		MÉDECIN GENERALISTE	1
Anaïs LE CORRE	12/2022		MÉDECIN GENERALISTE	0.5

III. FONCTIONNEMENT

Horaires d'ouverture et organisation des soins : le centre est ouvert du LUNDI au VENDREDI de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17H30. L'équipe médicale assure des consultations de médecine générale et de spécialistes (pédiatre) en répondant aux demandes de consultations programmées (prise de rendez-vous) et non programmées tous les jours d'ouverture au sein des heures d'ouverture de la structure.

Le centre de santé assure une présence minimale chaque jour ouvré, y compris lors des congés scolaires, soit par coordination entre médecins, soit en ayant recours à des médecins remplaçants.

Médecin traitant et continuité des soins : Le Centre de Santé est déclaré comme médecin traitant auprès de l'Assurance Maladie lors de la déclaration du médecin traitant, ce qui permet aux autres médecins du centre d'assurer la continuité des soins en cas d'absence du médecin assurant habituellement le suivi et la coordination des soins du patient. Ce fonctionnement n'empêche pas aux patients d'avoir un médecin « attiré ».

IV. L'ACTIVITÉ MÉDICALE

LES CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE EN 2022

En 2022, avec 2.5 ETP médecins généralistes, 1 ETP pédiatre et 0.8 ETP sage-femme, **2 601** patients ont été répertoriés et **2 265** patients ont déclaré un médecin traitant au sein du centre de santé. Au total, **10 176** consultations ont été effectuées. 432 patients relèvent la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) et 13 patients de l'Aide Médicale de l'Etat (AME).

En 2021, avec 2.5 ETP médecins généralistes, 1 ETP pédiatre et 1 ETP sage-femme, **2 940** patients ont été reçus. **2 259** patients ont déclaré un médecin traitant au sein du centre de santé. Au total, **14 709** consultations ont été effectuées.

LES CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES EN 2022

En 2022, la pédiatre a effectué **1 504** consultations, ce qui représente environ 14% des consultations du centre. Elle suit 465 patients âgés de 0 à 16 ans (soit 87 patients de plus qu'en 2021). La répartition des enfants reçus par la pédiatre par tranche d'âge est la suivante :

Tranche d'âge	0 - 3 ans	4 - 10 ans	11 - 16 ans	TOTAL
Nombre de patients reçus 2022	272	154	39	465
Nombre de patients reçus 2021	120	139	119	378

LES CONSULTATIONS DE SUIVI GYNECOLOGIQUE

En 2022, deux sages-femmes se sont partagées l'année : une première sur le premier semestre et la seconde sur le dernier trimestre. Une absence de sage-femme pendant 3 mois a donc eu lieu.

Elles ont procédé à 899 consultations sur 2022, ce qui représente environ 8.8% des consultations totales du centre.

Des consultations au sein des locaux de l'association Femmes, qui gère le CHRS, ont eu lieu le premier jeudi après-midi de chaque mois (adaptable selon les périodes de vacances), de 14h à 16h30 dans les murs de l'association. En 2022, c'est ainsi 17 consultations qui ont été réalisées en partenariat avec l'association Femmes sur la période de janvier à mai 2022.

LA PRIORISATION DE CERTAINS PATIENTS

Dans le cadre de partenariats avec la Ville et la CPAM, le Centre de Santé a été amené à prioriser certains types de patients.

- **La priorisation des familles envoyées par le Programme de Réussite Éducative (PRE)**

Le PRE est un dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire qui a pour but la prise en charge individualisée, dans les 3 quartiers prioritaires politique de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, des enfants jusqu'à 16 ans considérés comme "fragiles" sur la base de critères comme leur état de santé, leur développement physique et psychologique, leur environnement familial et socioéconomique.

On constate en effet que les enfants suivis dans le cadre du PRE sur Cherbourg-en-Cotentin connaissent pour la moitié d'entre eux des difficultés liées à la santé et à l'accès aux soins. Il a donc été convenu que le centre de santé soit l'intermédiaire privilégié du programme pour orienter les usagers sans médecin traitant ou médecin pédiatre. En 2022, 3 enfants entre 5 et 8 ans ont ainsi été orientés sur le Centre de Santé par le PRE.

- **La priorisation des patients envoyés par la CPAM**

La CPAM récence les patients sans médecin traitant et les oriente vers le Centre de santé lorsque ces patients nécessitent un suivi régulier : personnes en ALD, personnes âgées avec pathologies lourdes etc...

V. LA PRÉVENTION

La prévention médicale

L'infirmière ASALEE du centre de santé a organisé deux demi-journées d'information et d'animation en octobre 2022 autour de la thématique d'Octobre Rose et du dépistage du cancer du sein dans la salle d'attente du centre de santé. L'association Cœur et Cancer avait prêté un buste féminin d'aide au dépistage pour l'une de ces demi-journées.

Sur cette même thématique d'Octobre Rose, la sage-femme a animé un échange avec une dizaine de femmes à la Petite Mosaïque : autour d'un petit-déjeuner, elle a pu expliquer l'importance de l'autopalpation et du suivi gynécologique.

A l'occasion du « mois sans tabac », l'infirmière ASALEE a pu relayer aux patients en salle d'attente les différents outils d'information et de prévention d'aide à l'arrêt du tabac transmis par l'Assurance Maladie.

Pour participer à la journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, l'infirmière ASALEE a dressé une exposition, mise à disposition par le service solidarité de la ville, en salle d'attente tout au long du mois de novembre 2022.

Normandie Pédiatrie

Le Docteur MARTINEZ PASAMAR a rejoint le réseau « Normandie Pédiatrie » qui a pour finalité d'améliorer la prise en charge des enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant des troubles neuro-développement. Ils sont spécifiquement impliqués dans des missions de prévention, de coordination et de prise en charge d'enfants et adolescents en situation de surpoids ou d'obésité.

Accueil et encadrement de professionnels de santé en formation

Le service sanitaire a pour objectif de permettre à des étudiants en formation de santé de Normandie d'acquérir les connaissances liées aux enjeux de promotion et prévention de la santé (PPS) et d'assurer des actions de PPS auprès de publics divers. Chaque étudiant en santé doit réaliser une action de PPS encadré par des professionnels au cours d'un accueil d'une durée de 2 semaines.

4 étudiants ont été accueillis en mars 2022 encadrés par le Dr Franck Letourneur, médecin chef et Madame Ingrid Desfaudais, infirmière ASALEE. Les étudiants ont travaillé sur la thématique du sommeil et ont élaboré un fascicule intitulé « Le sommeil, si on en parlait ? » évoquant notamment les troubles du sommeil et ses impacts.

Mutuelle municipale

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin propose une mutuelle communale depuis septembre 2022 grâce à un conventionnement avec la mutuelle Mutame & Plus pour faciliter l'accès aux soins. Plusieurs permanences ont été programmées dans le bureau administratif du Centre de santé.

VI. BILAN FINANCIER

Le budget total **2022** du centre de santé Brès-Croizat a été réalisé en dépenses à hauteur de **627 437,96 €** (taux de réalisation 90%) et en recettes à hauteur de **630 987,34 €** (taux de réalisation 91%).

	Dépenses réelles et d'ordre			Recettes réelles et d'ordre		
	Prévues	Réalisées	Taux de réalisation	Prévues	Réalisées	Taux de réalisation
Fonctionnement	687 168,00 €	626 601,02 €	91%	687 168,00 €	630 987,34 €	92%
Investissement	10 000,00 €	836,94 €	8%	10 000,00 €	0 €	0%
TOTAL	697 168,00 €	627 437,96 €	90%	697 168,00 €	630 987,34 €	91%

A) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

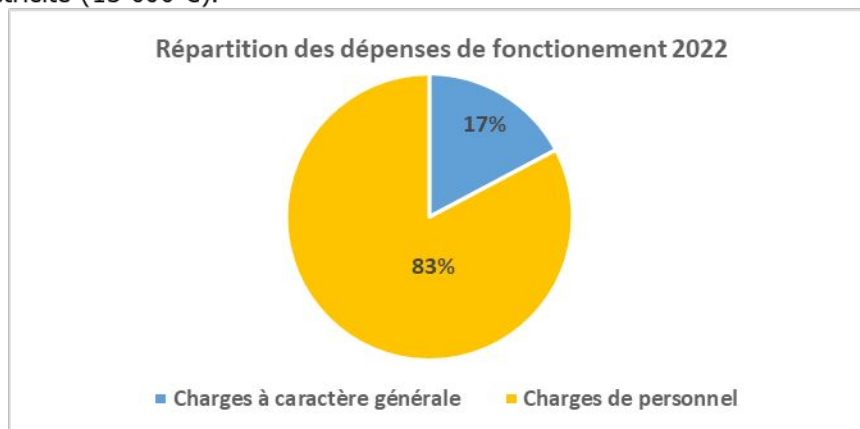
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **626 601,02 €**. Aucune dépense d'ordre n'a été réalisée sur l'exercice 2022 puisque l'exercice 2022 représente le premier budget du centre de santé Brès-Crozat et que les écritures d'amortissement se réalisent en N+1.

Le taux de réalisation des crédits regroupe les dépenses mandatées et les dépenses rattachées (le service est réalisé mais les pièces justificatives n'ont pas été reçues avant la fin de la journée complémentaire).

	Dépenses 2022 prévues	Dépenses 2022 réalisées	Taux de réalisation	%/budget total réalisé
Charges à caractère générale	132 050,00 €	108 017,60 €	82%	17%
Charges de personnel	545 118,00 €	518 583,42 €	95%	83%
opérations d'ordre	10 000,00 €	0 €	0%	0%
TOTAL	687 168,00 €	626 601,02 €	91%	100%

Répartition des dépenses

Les charges de fonctionnement sont essentiellement constituées des dépenses de personnel et représentent 83% des dépenses totales de fonctionnement. Pour les dépenses à caractère général, les principaux postes de dépenses sont les locations immobilières (54 000 € mais environ 18 800€ sont remboursés par soins santé soit un reste à charge de 36 000 € pour le centre de santé) ainsi que l'énergie et l'électricité (13 000 €).



B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **630 987,34 €**.

	Recettes 2022 prévues	Recettes 2022 réalisées	%/budget total réalisé
Produits services	424 450,00 €	393 623,29 €	62%

Dotations participations	et	222 718,00 €	191 953,00 €	30%
Autres produits	0 €		11 199,60 €	2%
Produits exceptionnels		40 000,00 €	34 211,45 €	5%
TOTAL		687 168,00 €	630 987,34 €	100%

Les produits des services sont constitués du remboursement des consultations par l'Assurance Maladie et par les Mutuelles et représentent 62% des recettes totales. Le montant de la subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin s'élève pour 2022 à 191 953 €, elle constitue 30% des recettes totales. Les 11 199,60 € d'autres produits sont principalement constitués du remboursement des charges par l'association Soins Santé. Sur la ligne « produits exceptionnels » a été encaissé le solde 2022 à hauteur de 34 211,45 € du compte bancaire de la SCIC.

C) FOCUS MASSE SALARIALE/PRINCIPALES RECETTES

Dépenses masse salariale

Total Médecins généralistes	306 723,34 €
Total Médecin spécialiste	99 030,49 €
Total sage-femme	37 622,76 €
Total équipe médicale	443 376,59 €
Total équipe administrative	75 206,83 €
Total équipe du CDS	518 583,42 €

Principales recettes

CPAM + aides conventionnelles	341 188,89 €
Mutuelles	31 520,12 €
Facturation patients	1 219,48 €
TOTAL	373 928,49 €

Les recettes des consultations ainsi que les aides conventionnelles de l'assurance maladie de l'année 2022 combrent 84% du coût de l'équipe médicale et 72% du coût de l'ensemble de l'équipe du centre de santé. En 2022, le poste de direction n'a pas été pourvu entre mars et septembre et un des postes de secrétariat n'a été comptabilisé qu'à compter de décembre ce qui augmente le pourcentage de prise en charge du coût de la masse salariale par les consultations. De plus, le médecin chef, Dr Letourneur effectuait un nombre important de consultations au regard de son expérience.²

D) RÉSULTAT 2022

a) Résultat section de fonctionnement

Dépenses : 626 601,02 €

Recettes : 630 987,34 €

Excédent: **4 386,32 €**

Pour 2022, il n'y a pas de résultat antérieur reporté (2021) puisque le Centre de Santé a été repris en régie municipale au 1^{er} janvier 2022.

b) Résultat section d'investissement

Dépenses : 836.94 €

Recettes : 0 €

Déficit : - **836.94 €**

c) Restes à réaliser

Dépenses : 48.49 €

Recettes : 0 €

Déficit : - **48.49 €**

Déficit total investissement : - **885.43 €**

E) L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de la section de fonctionnement doit obligatoirement être affecté au déficit de la section d'investissement, **885.43 €** seront donc affectés au compte 1068 de l'exercice 2023.

Le déficit de la section d'investissement, soit **836.94 €**, doit obligatoirement être reporté en dépenses d'investissement de l'exercice 2023 (001).

L'excédent restant de la section de fonctionnement, **3 500.89 €**, a été reporté en recettes de la section de fonctionnement 2023 (002).

Affectation du résultat 2022

BUDGET CENTRE DE SANTE	Réf.		Résultat de clôture	Affectation	Compte	Solde affectation
Fonctionnement						
Mandats émis exercice 2022	A	626 601,02				
Titres émis exercice 2022	B	630 987,34				
Solde d'exécution de l'exercice 2022	B - A	4 386,32				
Résultat de fonctionnement 2021 reporté	C	0,00				
Résultat de clôture 2022 à affecter			4 386,32			4 386,32
Investissement						
Mandats émis exercice 2022	D	836,94				
Titres émis exercice 2022	E	0,00				
Solde d'exécution de l'exercice 2022	E - D	-836,94				
Résultat de clôture de l'exercice 2021	F	0,00				
Résultat de clôture 2022 à financer			-836,94			
Investissement						
Restes à réaliser 2022 reportés -Dépenses-		48,49				
Restes à réaliser 2022 reportés -Recettes-		0,00				
Solde des restes à réaliser 2022 à financer			-48,49			3 500,89
Fonctionnement						
Restes à réaliser 2022 reportés -Dépenses-		0,00				
Restes à réaliser 2022 reportés -Recettes-		0,00				
Solde des restes à réaliser 2022 à financer			0,00		002	3 500,89
					1068	885,43

BUDGET CENTRE DE SANTE		Résultat	Affectation	Compte
Récapitulatif de l'affectation		4 386,32		
Affectation en réserves			885,43	1068
Résultat de fonctionnement reporté (recette)			3 500,89	002
Déficit d'investissement reporté (dépense)			836,94	001